

CMCAS de Poitiers

Orientations politiques 2022-2026

Ces orientations s'écrivent cette année dans un contexte de COVID19 toujours présent, ainsi que dans la continuité d'un financement en berne et d'une diminution des moyens de fonctionnement pour les élus et mandatés de proximité. Les négociations de 2022 devront être à la hauteur des besoins avec l'appui des bénéficiaires et des organisations syndicales.

Cela ne doit pas nous empêcher de poursuivre les actions qui contribuent chaque jour à faire vivre nos valeurs de SOLIDARITE, JUSTICE et DIGNITE.

Cet engagement s'est traduit par une mobilisation du réseau solidaire, et qui doit perdurer, a permis aux bénéficiaires isolés à cause du COVID19 de garder un lien social par ce biais.

Depuis plus de 75 ans, c'est bien notre capacité à observer et à construire dans la proximité qui a permis aux activités sociales d'apporter un plus aux électriciens et gaziers.

Nous devons prendre en compte l'évolution sociologique des familles et la transformation de nos entreprises. L'émancipation individuelle au sein et grâce au collectif que sont les AS est une des orientations portée par notre CMCAS.

Nous devons également nous adapter à tous les moyens de communication.

1. LES OBJECTIFS

- Soutenir et développer le réseau solidaire
- Renforcer le contact de proximité avec les bénéficiaires (élus, bénévoles et professionnels)
- Développer les visites à domicile.
- En complément du Par et du Pour, développer les partenariats de proximité.
- Développer des activités rassembleuses et participatives en direction des familles, des enfants, de tous les bénéficiaires, en priorisant le Par et Pour et les prestataires locaux
- Continuer à développer un vrai réseau de communication
- Promouvoir tous les séjours CCAS,
- Pérenniser les lieux d'accueil dans des lieux de vie, de travail, les SLVie
- Favoriser la reconnaissance des élus de proximité
- Mettre en place des nouveaux outils permettant à tous les bénéficiaires de s'exprimer.

2. LES ACTIONS

LA PROXIMITE

Pour le Conseil d'administration, la SLVie est le lien direct avec les bénéficiaires et l'interface avec la CMCAS. Elle doit être au cœur même du lien social, du rapport humain et de l'échange. Au-delà des activités proposées, elle a un rôle politique majeur dans la mise en œuvre de nos orientations politiques.

En fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires et des zones géographiques, la SLVie pourra construire des projets avec les structures de proximité voisine, dépendantes ou non de la même CMCAS.

Développer les permanences fonctionnelles avec des élus de proximité dans les lieux de travail et de vie ainsi que les visites à domicile pour être au plus proche des bénéficiaires et promouvoir les offres de la CCAS/CMCAS.

Informers les agents de leurs droits à l'occasion de certaines étapes de leur vie « embauche, mutation, retraite, décès (OD ou AD), mariage/PACS, naissance/adoption d'un enfant, 20 ans d'un enfant ».

Dès que nous avons connaissance d'un changement de situation, transmettre toutes les informations qui peuvent les concerner.

LE RESEAU SOLIDAIRE

La question du lien social est de plus en plus d'actualité dans nos organismes. Pour y répondre encore mieux, et sur la base des vœux émis en assemblées générales de la CMCAS, les réflexions communes doivent dynamiser le réseau et élargir le nombre de bénévoles.

Nous proposons de cibler la population à rencontrer par tranche d'âge ou de situation et d'agir à partir des SLVie. Les visiteurs volontaires bénévoles impliqués dans les activités sociales accomplissent déjà un formidable travail, nous devons leur donner tous les moyens pour amplifier leur activité. La formation des membres du réseau reste une priorité pour donner encore plus d'efficacité à notre action.

La Solidarité, valeur fondatrice de nos Activités Sociales, est la base des actions menées par le réseau solidaire pour améliorer les conditions de vie de nos bénéficiaires.

Une partie du suivi et de la réponse aux besoins doit être assurée par les professionnels dans les lieux de proximité.

LES ACTIVITES CULTURELLES ET EDUCATIVES

La culture est un droit vital comme le droit à l'eau, à l'énergie, à la santé, à l'éducation. C'est un bien commun de l'humanité à partager entre toutes et tous.

A partir des pratiques actuelles des bénéficiaires et de leurs attentes, nous devons continuer à construire une politique culturelle qui élargit les horizons, ouvre sur la diversité, développe l'esprit critique et participe ainsi à la prise de conscience citoyenne.

Penser, rêver, aller au théâtre, au concert, écouter de la poésie, lire, assister à une représentation de spectacle vivant, doit pouvoir concerner chacune et chacun. Cette démocratie culturelle, ce libre épanouissement des bénéficiaires, ce droit à choisir, à critiquer, à intervenir sur sa vie et son devenir : c'est le chemin de l'émancipation !

Les valeurs de dignité, de justice, de solidarité sont le ciment d'une politique culturelle, émancipatrice et fédératrice, où toutes les cultures peuvent échanger et partager leurs richesses et savoirs sans pour autant se subordonner les unes aux autres.

Dans cette politique de découverte, de nouveaux partenariats ont déjà vu le jour : le Théâtre « TAP » à Poitiers, « les mots dits » de Chauvigny, « Jazzerault » à Châtellerault.

Le Par et le Pour, ainsi que les partenariats doivent être confortées et développées, pour faciliter l'accès à la culture à tous et toutes.

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les bénéficiaires pratiquent des activités sportives nombreuses et diverses sans les Activités Sociales. Les activités physiques et sportives sont constitutives du plein épanouissement de l'individu. Nos Activités Sociales ont toujours été très engagées pour le développement des APSL, sections et clubs « ASEF » « SSA ».

Il s'agit donc de proposer une offre complémentaire qui favorise la découverte, mais surtout le partage des valeurs de solidarité, du vivre ensemble et qui soit adaptée aux besoins et aux contraintes des bénéficiaires (déplacements, éloignement lieux de vie et lieux de travail...).

La CMCAS de Poitiers va poursuivre sa démarche qui vise à développer la découverte et la pratique en matière d'activités physiques et sportives de loisirs.

LA JEUNESSE

Aujourd'hui, crise et transformation sont caractéristiques de la société. Cela n'est pas sans conséquences directes ou indirectes pour les enfants. Il faut en tenir compte, être imaginatif dans le contenu et exigeant dans la qualité des activités qui leur sont proposées. Les activités doivent être riches, diversifiées et avoir le caractère commun d'éveil, en visant à stimuler :

- la créativité individuelle et collective,
- l'initiative,
- la découverte.
- le vivre ensemble

La jeunesse est et doit demeurer une priorité pour les Activités Sociales. Car c'est bien l'avenir de notre société qui se dessine avec elle. Il s'agit d'accompagner nos bénéficiaires de la petite enfance à l'âge adulte, au plus près de leurs besoins. En apportant à chaque moment des réponses innovantes, cohérentes, empreintes de nos valeurs, tout en favorisant leur autonomie.

Il faut faire vivre le projet éducatif en donnant aux jeunes la possibilité de s'exprimer, de choisir, de créer, de réfléchir, de participer, d'imaginer. Tout doit être mis en œuvre pour que les enfants, quel que soit leur âge, se retrouvent dans les activités et puissent y jouer un rôle actif.

- Soutenir des moments forts de rencontre et de partage lors des arbres de Noël, les diverses sorties sportives et culturelles
- Promouvoir les colos pour consolider notre taux de départ : avoir une attention particulière sur les séjours 4/5 ans, poursuivre le séjour découverte « 48h colo », poursuivre la réunion d'information pour les premiers départ 15-17 ans. Continuer ce qui a été mis en place pour les vacances d'été 2021, visioconférence de présentation des séjours avant les dates de forclusion.
- Développer des activités pendant les vacances scolaires (hors colo) et le week-end.
- Travailler avec nos partenaires à l'organisation d'actions de prévention ou de sensibilisation aux divers problèmes de société.

JEUNES AGENTS

Les jeunes agent.e.s sont des salarié.e.s qui ont entre 18 et 35 ans inclus. C'est une population diverse qui comprend à la fois des agent.e.s célibataires, des familles, parfois monoparentales, avec enfants, des jeunes couples.

La CMCAS et la Commission jeunes agents devront persister à fédérer cette population pour faire découvrir nos Activités Sociales et les valeurs de nos organismes.

Pour le Conseil d'administration, nous devons nous tourner vers les nouveaux embauchés, cette population de bénéficiaires mérite toute notre attention, nous devons adapter notre mode de communication, d'échange et d'inscription à nos activités afin d'être mieux à leur écoute.

LES PENSIONNE(e)S

Cette population représente près de la moitié de nos ouvrant-droits (49 %) avec une moyenne d'âge d'environ 75 ans, avec des besoins très divers. Nos pensionné(e)s sont répartis sur les deux départements, souvent isolé(e)s en milieu rural. Les veuves d'agents sont aussi concernées, avec de faibles revenus pour les plus âgées.

Cela suppose de connaître cette population de pensionné(e)s, faire des propositions d'activités et d'aides en fonction du besoin de chacun et chacune (séjours bleus, aide à l'habitat, PAP, numérique, etc...).

Rôle essentiel du réseau solidaire avec l'aide de la CMCAS.

LA RESTAURATION MERIDIENNE

La modification de l'article 25 du Statut National, qui acte la prise en charge de la Restauration Méridienne par les entreprises de la Branche, la CCAS restant exploitante des restaurants identifiés comme pérennes par les entreprises.

Signature de convention locale par les entreprises utilisatrices et par la CCAS, en tant qu'exploitant des restaurants méridiens.

Cette convention ne doit en aucun cas remettre en cause les engagements que nous portons dans le cadre de la restauration méridienne à savoir :

- Un équilibre alimentaire de qualité, des repas variés et diversifiés.
- Une alimentation locale et de saison, prioriser les producteurs locaux et par conséquent l'économie locale et paysanne.
- Des repas issus de l'agriculture biologique autant que possible.
- Des repas qui conviennent à toutes et à tous (végétariens, sans porc, etc...)

Nos restaurants doivent, par ailleurs, demeurer, pour les Activités Sociales, des espaces de vivre ensemble et permettre la rencontre et l'échange.

SANTE

Pour le Conseil d'Administration, la notion de santé doit être inséparable de celle de bien-être, d'épanouissement optimal de toutes les capacités physiques, mentales, psychologiques et sociales de l'individu.

L'éducation à la santé se gagne dès le plus jeune âge. Dès les premiers jours des actions éducatives et préventives sont indispensables pour donner à une personne les chances optimales d'une bonne santé tout au long de sa vie. Ces actions éducatives et préventives doivent traverser toute la vie des électriciens et gaziers. Elles sont donc nécessairement à prendre en compte et à développer au sein de l'ensemble de nos activités du territoire.

Notre exigence se tourne vers la CAMIEG, qui devra développer des partenariats avec notre CMCAS et la CCAS pour le déploiement d'une politique de prévention santé pour tous et au plus près.

Nous devons continuer à accompagner les bénéficiaires de la CMCAS en partenariat avec l'association CRIDEVIT dans le suivi médical post-professionnel. Initier des réunions d'information sur la prévention face aux risques cancérigènes au travail, les obligations de l'employeur pendant l'activité et au départ en retraite.

ACTIONS SANITAIRE ET SOCIALE

Continuer la promotion auprès des bénéficiaires actuels et potentiels.

Les informer régulièrement de leur droit tout au long de leur vie.

Nous devons créer une nouvelle dynamique avec les SLVie et le réseau solidaire et suivre l'évolution de la population de la Cmcas.

En complément des aides de la Ccas, la Cmcas devra prendre en compte les différentes situations dans lesquelles se trouvent les bénéficiaires afin d'y répondre de la manière la mieux adaptée.

Ces réponses devront également s'appuyer sur des solutions permettant de s'attaquer aux origines plutôt qu'aux conséquences.

PREVOYANCE

La protection sociale des bénéficiaires est toujours un sujet de conquête sociale et syndicale et les conseils d'administration militent pour une participation des employeurs à son financement. L'ouverture à tous de droits sans distinction permet d'agir solidairement vers tous les salariés actifs, en inactivité de service, veuves et leur famille de la branche, en promouvant :

- L'offre d'assurance dépendance.
- L'IDCP
- La garantie Obsèques
- CSMR

GOVERNANCE

Les Activités Sociales appartiennent à tous les bénéficiaires.

Dans cet esprit les différents syndicats doivent avoir une gestion commune des activités sociale

Permettre une représentation syndicale avec des postes de responsabilité à tous les niveaux du Bureau du Conseil d'Administration ainsi qu'aux différentes Commissions.